



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 2 AVRIL 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2025.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 – Ligne C – Marché n° M3 2024 01543 M – Lot CE.11.3 : Travaux d'aménagements des stations et des ouvrages annexes entre l'ouvrage annexe Saint Sauveur et la tranchée couverte Montaudran. - Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec le groupement BOURDARIOS / UXELLO SO / Ets CANCE / VULCAIN / SAS ROUDIE PEINTURE / SATI.

1.1.2 – Ligne C – Marché n° M3 2024 01544 M – Lot CE.12.3 : Travaux de courant fort – courant faible des stations et des ouvrages annexes entre l'ouvrage annexe Saint Sauveur et la tranchée couverte Montaudran - Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec le groupement CEGELEC OT / INEO MPLR / ROUDIE CASSAET / JACKY MASSOUTIER.

1.1.3 – Ligne C – Marché n° M3 2024 01545 M – Lot CE.13.2 : Travaux de CVC - Plomberie des stations et des ouvrages annexes entre l'ouvrage annexe Saint Sauveur et la tranchée couverte Montaudran - Secteur Centre : Autorisation de signer le marché avec le groupement AXIMA Concept / TUNZINI / QUERCY Confort.

1.1.4 – Ligne C : Marché n° M3 2024 01403 M – « Lot T8.CE – Désenfumage – secteur Centre » : Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES - CLEVIA CENTRE EST (Mandataire) / AXIMA CONCEPT / Eiffage ENERGIE SYSTÈME-CLEMESSY / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIÉ / INEO MPLR.

1.1.5 – Ligne C : Marché n° M3 2024 02185 M – « Lot T8.PCSI – Désenfumage – PCSI » : Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement EIFFAGE ÉNERGIE SYSTEMES - CLEVIA CENTRE EST (Mandataire) / AXIMA CONCEPT / Eiffage ENERGIE SYSTÈME-CLEMESSY / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIÉ / INEO MPLR.

1.1.6 – Ligne C : Accord Cadre n° AC 2024 017 – « Lot T3 – Installation des fermetures stations et grilles des zones de service pour la Ligne C et la Connexion Ligne B » : Autorisation de signer l'accord cadre avec l'entreprise SMF.

1.1.7 – Ligne C : Marché n° M3 2023 00843 M – « Lot T3.NO – Installation des fermetures stations et grilles des zones de service - Secteur Nord-Ouest » : Autorisation de signer le marché subséquent avec l'entreprise SMF.

1.1.8 – Ligne C - Marché n° M3 2024 01549 M – « Lot T9.CE – Système de sécurité incendie (SSI)– Secteur Centre» : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société SIEMENS SAS.

1.1.9 – Ligne C – Marché n° M3 2024 02317 M – Entretien des sculptures du Monument à la Gloire des Combattants : Autorisation de signer l'accord-cadre avec le groupement SAS VERMOREL / L'ATELIER DU ROUGE-GORGE.

1.1.10 – Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01892 – Lot 01 Infrastructures VRD et Voie ferrée : Autorisation de signer le marché avec le groupement COLAS FRANCE / COLAS RAIL.

1.1.11 – Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01893 – Lot 02 : Ligne aérienne de contact - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise COLAS RAIL.

1.1.12 – Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01895 M – Lot 04 Eclairage Public et Signalisation Lumineuse du Trafic : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise SPIE CITY NETWORKS.

1.1.13 - Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01896 M – Lot 05 Signalisation Ferroviaire : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise SECA.

1.1.14 - Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01897 M – Lot 06 Mobilier de station : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise CLEAR CHANNEL (CITIZ MEDIA).

1.1.15 - Ligne Aéroport : Marché de travaux n° LAE 2024 01899 M – Lot 08 Auvent et Verrière : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise P-METAL SAS.

1.1.16 - Ligne C : Marché M3_13662M –SYSTEME DE TRANSPORT- ALSTOM – Approbation de l'avenant n°2.

1.1.17 - Ligne C – Prestation de géomètre-expert – Accord-cadre n° M3 2018 13433 M – Autorisation de signer l'avenant n°3 avec la société GEOFIT.

1.1.18 - Ligne C – Secteur Nord-Ouest, station Colomiers gare - Convention n° M3 2024 02388 CN pour l'indemnisation du SDEHG pour la réalisation des travaux d'éclairage des emprises chantier à proximité de la gare SNCF de Colomiers.

1.1.19 - Connexion Ligne B - Convention CLB 2025-009 entre Tisséo, la mairie de Ramonville et le Conservatoire d'espaces naturels Occitanie (CEN), de promesse d'obligation réelle environnementale (ORE) pour la gestion du site de compensation écologique de Pouciquot.

1.2– FONCIER

1.2.1 – Ligne Aéroport : Convention d’occupation temporaire – SCI DU TOUCH - AM002/00020.

1.2.2 - Ligne C - Cession - SDC 276 bis avenue de Saint-Exupéry – Annule et remplace la délibération D.2024.06.27.1.2.2.

1.2.3 - Ligne C : Bulletin indemnitaires – Frais d’assemblée générale – Syndicat des copropriétaires du 29 allées Forain-François Verdier.

1.2.4 - Connexion Ligne B : Acquisition foncière – Station Parc du Canal - Département de la Haute Garonne.

1.2.5 - Connexion Ligne B : délibération rectificative - Acquisition foncière – Copropriété du 2 avenue de l’Europe – parcelle AL 301 (issue de la parcelle AL 38) – Ramonville-Saint-Agne.

1.3 - INDEMNISATIONS COMMERÇANTS

1.3.1 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL ORMEAU DIS CARREFOUR CITY – Secteur Ormeau.

1.3.2 – Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à LA BOULANGE TOULOUSAINNE - Secteur Ormeau.

1.3.3 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à ELC L’ORMEAU STUDIO BOO Coiffure - Secteur Ormeau.

1.3.4 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS MALAIKA - Secteur Labège.

1.3.5 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS KOWOKER PITAYA - Secteur Labège.

1.3.6 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL BEAU SOLEIL- Secteur Labège.

1.3.7 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à FHD - FRANCKS HOT DOGS - Secteur Labège (*point retiré*).

1.3.8 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à CS LABEGE - COLOMBUS CAFE – Secteur Labège.

1.3.9 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS TABASCOS - Secteur Labège.

1.3.10 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS CLAB BOULANGERIE SAINT SAUVEUR - Secteur Saint Sauveur.

1.3.11 - Ligne C : Procédure d’indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL CELAUR LIBERTY FLEUR - Secteur Bonnefoy.

1.3.12 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS DELYNA YVES ROCHER- Secteur Bonnefoy.

1.3.13 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL RATTOUL LE BAZAR DU FAUBOURG - Secteur Bonnefoy.

1.3.14 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SARL 19BIS – Secteur Bonnefoy.

1.3.15- Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SASU DOMKIM - Secteur Bonnefoy.

1.3.16 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS VKF – O CARNOT CAFE - Secteur François Verdier.

1.3.17 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à LIBRAIRIE SAINT ETIENNE - Secteur François Verdier.

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1 - Marché M2024-0055 – Exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite sur le territoire de Tisséo Collectivités – Autorisation de signer le marché.

2.2 - Renouvellement du partenariat avec la Ville de Toulouse relatif à la carte multiservices (carte MonToulouse).

2.3 - Trophées Ecomobilité : Edition 2025.

2.4 - Service de vélos en libre-service à Toulouse et sur le ressort territorial de Tisséo Collectivités - Avenant n°3 au marché n°M2022-0154 et évolution des règles d'utilisation de l'abonnement « Confort ».

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1– Cohérence Urbanisme - Mobilités : approbation d'une étude de cohérence urbanisme – mobilités dans le secteur Paléficat sur les communes de Toulouse et de Launaguet.

3.2 - Cohérence Urbanisme – Mobilités : avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Varennes.

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - TELEO– Convention n°2 2023 00910 CN pour la remise en état des espaces verts aux abords de la station Téléo Université Paul Sabatier : Autorisation de signer la convention.

4.2 – RESEAU STRUCTURANT - Ligne Express Muret-Toulouse Basso Cambo- Convention relative à la Gestion Ulérieure des Ouvrages (GUO) suite à l'aménagement de l'infrastructure de la Ligne Express Muret -Toulouse Basso Cambo - RD 3 / RD 817 / RD 120 sur les communes de MURET – ROQUES - PORTET SUR GARONNE : Autorisation de signer la convention.

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - Marché M 2025-0086 « leviers de timonerie de frein du VAL 206 » - Matériel Roulant Métro - Autorisation de signer le marché avec Tisséo Voyageurs.

5.2 - Avenant n° 1 au marché M2023-0225 pour le gros entretien et la rénovation des infrastructures Ligne Métro - Zone Aérienne sur 8 appareils de voie à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l'avenant n° 1.

5.3 - Réalisation des travaux de dévoiement et création de réseau de collecte des eaux pluviales – Convention n°2025-1022 constitutive d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Nexity - Autorisation de signer la convention.

5.4 - Réalisation de travaux de câblage cuivre, voix données images (VDI), sureté et prestations associées sur les sites Tisséo : Convention n°2025-1023 constitutive d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs - Autorisation de signer la convention.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Tableau récapitulatif des créations d'emplois valant régularisation.

6.2 - Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité article L 332-23-1 du CGFP – Poste de Chargé ou Chargée de communication - Cadre d'emploi des Rédacteurs et Attachés Territoriaux.

6.3 - Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité article L 332-23-1 du CGFP – Poste de Chargé ou Chargée d'offres de mobilités - Cadre d'emploi des ingénieurs et attachés territoriaux.

6.4 - Modification du tableau des effectifs à compter du 01/08/2025.

6.5 - Fourniture de matériels informatiques et de logiciels multi-éditeurs et prestations associées via le RESAH – Autorisation du Président à signer.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Comité des partenaires : intégration de l'association « Rallumons l'Etoile » et modification du règlement intérieur.

7.2 - Convention de mise à disposition n°2025-1024 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune d'Auzeville Tolosane - Approbation et autorisation de signer la convention.

7.3 - Convention de servitude n°2025-1025 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS sur la commune de Toulouse - Approbation et autorisation de signer la convention.

7.4 - Convention de financement n° 2025-1026 pour la gestion des services vélos de la maison des mobilités située sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain - Autorisation de signer la convention.

7.5 - Convention de coopération n° 2025- 1029 en matière d'organisation des transports réguliers entre la Région Occitanie et Tisséo Collectivités- Approbation et autorisation de signer la convention.

7.6 - Octroi de la protection fonctionnelle au Président de Tisséo Collectivités.

8 – COMMUNICATION

8.1 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la Mairie de Toulouse dans le cadre du Festival de Toulouse – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2025-1015.

8.2 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association Les Grands Interprètes - Approbation et autorisation de signer la convention n° 2025-1016.

8.3 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et la SPL du Metronum dans le cadre du Festival Rio Loco – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2023-1017.

8.4 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association À CÔTÉ, organisatrice du Festival International du Film Grolandais de Toulouse - Approbation et autorisation de signer la convention n° 2025-1018.

8.5 - Convention de partenariat entre l'établissement public du Capitole de Toulouse et Tisséo Collectivités dans le cadre d'une soirée ciné-concert de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse - Approbation et autorisation de signer la convention n° 2025-1020.